



## Mouvement inter-académique

Depuis plusieurs années, le mouvement se déroule sans consultation des commissions paritaires, avec, comme nous l'avons prévu, une baisse des possibilités de mutation. Les commissions paritaires permettaient d'améliorer le mouvement et étaient garantes d'une certaine transparence, dorénavant l'administration décide seule des mutations.

Le mouvement 2023 s'ouvre sans grand changement par rapport au précédent, sinon le regroupement des académies de Caen et Rouen en académie de Normandie, ce qui ne sera pas sans conséquence sur les bonifications de barème liées au rapprochement de conjoint·e.

Dans la continuité du mouvement 2022, les postes à profil (POP) continuent à se développer particulièrement dans le premier degré où un grand nombre de postes à profil apparaît au mouvement interdépartemental. Ce qui implique une mutation hors barème, avec l'administration comme seule arbitre. Les bilans du mouvement 2022 ne montrent pas d'amélioration de la « fluidité » du mouvement ce qui prouve que ces créations de postes sont une décision politique et symbolique.

La CGT Educ'action est toujours à vos côtés pour vous aider dans vos démarches de mutation à tous les stades du mouvement. Confiez-nous un dossier de suivi, pour vous conseiller lors de la formulation des vœux et la vérification de votre barème, et éventuellement sa rectification.